

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à **la mairie**, en session ordinaire le

JEUDI 10 JUILLET 2025 A 20 H 00

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Finances

- Décision modificative du budget n° 1
- Révision des tarifs des repas au restaurant et de la garderie scolaires
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par GRDF dite « R1 » - Année 2025
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les réseaux et installations de télécommunication - Année 2025
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par Gironde Très Haut Débit - Année 2025

Délibérations diverses

- Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Porchères à Isle
- Reconduction de l'école multisports (EMS) du RPI Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle pour l'année scolaire 2025-2026

Questions/Informations diverses

Fait à Porchères, le 3 juillet 2025

Le Maire,
David REDON.

